

---

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## N°2025-07

---

**Service Départemental d'Incendie et de Secours  
de la Loire-Atlantique**

.....

ZAC de Gesvrine  
12 rue Arago – BP 4309  
44243 LA CHAPELLE SUR ERDRE Cedex  
02 28 09 81 00



---

# ARRETES

---

---

## Sommaire Actes du Président

---

N° Arrêté	Date	Service Instructeur	Titre	Page
A-2025-24	07/04/2025	PREV	Jury d'examen SSIAP 1 du 15/04/25 - HARMONIE FORMATION	1
A-2025-25	07/04/2025	PREV	Jury d'examen SSIAP 1 du 18/04/25 - CT FORMATION	2
A-2025-26	07/04/2025	PREV	Jury d'examen SSIAP 1 du 29/04/25 - SECURITAS	3
A-2025-27	07/04/2025	PREV	Jury d'examen SSIAP 1 du 29/04/25 - FORAUCO	4
A-2025-28	24/04/2025	GRAJ	Arrêté modificatif n°3 de délégation de signatures 2025	5
<p><b>Le contenu intégral des décisions et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur simple demande auprès de la Cellule Assemblées &amp; Archives du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, 12 rue Arago à La Chapelle sur Erdre.</b></p>				



SAPEURS-POMPIERS  
DE LOIRE-ATLANTIQUE

**Groupement Prévention  
A 2025-24 SDIS44**

**Jury d'examen SSIAP 1 du 15/04/2025**

**- ARRETE -**

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

*VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;*

*VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;*

*VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;*

*VU l'Arrêté Préfectoral du portant l'agrément de l'organisme HARMONIE FORMATION pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;*

*SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,*

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**

*Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :*

**- Monsieur David POUILLAIN**, Chef du service de sécurité incendie sur le site du Centre Commercial BEAULIEU à NANTES.

**ARTICLE 2.**

*Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.*

**ARTICLE 3.**

*Le jury se réunira le 15 avril 2025 à 8h30, au Centre Commercial de BEAULIEU.*

**ARTICLE 4.**

*Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.*

Fait à NANTES, le 07 AVR. 2025

**Le Directeur Départemental adjoint  
des Services d'Incendie et de Secours**

**Colonel David GIRET**

**Jury d'examen SSIAP 1 du 18/04/2025**

**- ARRETE -**

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

*VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;*

*VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;*

*VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;*

*VU l'Arrêté Préfectoral du 15 mars 2022 portant l'agrément de l'organisme CT FORMATION pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;*

*SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,*

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**

*Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :*

*- Monsieur Damien DEMAZEL, Chef du service de sécurité incendie de la Cité des Congrès à NANTES.*

**ARTICLE 2.**

*Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.*

**ARTICLE 3.**

*Le jury se réunira le 18 avril 2025 à 8h30, à la Cité des Congrès à NANTES.*

**ARTICLE 4.**

*Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.*

Fait à NANTES, le 07 AVR. 2025

**Le Directeur Départemental adjoint  
des Services d'Incendie et de Secours**

**Colonel David GIRET**



SAPEURS-POMPIERS  
DE LOIRE-ATLANTIQUE

**Groupement Prévention**  
**A 2025-26 SDIS44**

**Jury d'examen SSIAP 1 du 29/04/2025**

**- ARRETE -**

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

*VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;*

*VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;*

*VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;*

*VU l'Arrêté Préfectoral du 3 septembre 2018 portant l'agrément de l'organisme SECURITAS pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;*

*SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,*

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**

*Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :*

*- Monsieur Jean-Louis CARNEC, Chef adjoint du service de sécurité incendie de l'Hôpital Saint-Jacques à NANTES.*

**ARTICLE 2.**

*Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.*

**ARTICLE 3.**

*Le jury se réunira le 29 avril 2025 à 8h30, à l'Hôpital Saint-Jacques à NANTES.*

**ARTICLE 4.**

*Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.*

Fait à NANTES, le 07 AVR. 2025

**Le Directeur Départemental adjoint  
des Services d'Incendie et de Secours**

**Colonel David GIRET**



SAPEURS-POMPIERS  
DE LOIRE-ATLANTIQUE

**Groupement Prévention  
A 2025-27 SDIS44**

**Jury d'examen SSIAP 1 du 29/04/2025**

**- ARRETE -**

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

*VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11 ;*

*VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;*

*VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;*

*VU l'Arrêté Préfectoral du 20 septembre 2021 portant l'agrément de l'organisme FORAUCO pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;*

*SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,*

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**

*Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :*

*- Monsieur Jean-Louis CARNEC, Chef adjoint du service de sécurité incendie de l'Hôpital Saint-Jacques à NANTES.*

**ARTICLE 2.**

*Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.*

**ARTICLE 3.**

*Le jury se réunira le 29 avril 2025 à 8h30, à l'Institut de formation en soins infirmiers - CHU de Nantes.*

**ARTICLE 4.**

*Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.*

Fait à NANTES, le 7 AVR. 2025

**Le Directeur Départemental adjoint  
des Services d'Incendie et de Secours**

**Colonel David GIRET**



**SAPEURS-POMPIERS  
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Arrêté A-2025-28

**Arrêté portant délégations de signature**

Modificatif n°3

Accusé de réception en préfecture  
044-284400017-20250424-A-2025-28-AR  
Date de télétransmission : 29/04/2025  
Date de réception préfecture : 29/04/2025

## **ARRÊTÉ**

### **LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-27, L. 1424-30 et L. 1424-33,

**VU** le procès-verbal de l'élection de Monsieur Michel MENARD en qualité de Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique le 1<sup>er</sup> juillet 2021,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du 20 juillet 2021 portant délégation d'attributions au Président,

**VU** les délibérations du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique portant modifications de l'organisation fonctionnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique,

**VU** le tableau des emplois,

**VU** l'arrêté A-2025-05 du 26 décembre 2024

**VU** l'arrêté modificatif n° 1 A-2025-10 du 30 janvier 2025,

**VU** l'arrêté modificatif n° 2 A-2025-19 du 24 février 2025,

**CONSIDÉRANT** que l'organisation fonctionnelle et territoriale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique impose un dispositif de délégation de signatures afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public et de sa continuité,

**SUR PROPOSITION** du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

**Les articles suivants de l'arrêté A-2025-05 du 26 décembre 2024 sont modifiés comme suit :**

**18.6. DIRECTION DES MOYENS FONCTIONNELS :**

**Groupement des Solutions Numériques**

Chef du Service Infrastructure

✓ poste vacant au 01/07/25

**18.9. GROUPEMENTS TERRITORIAUX :**

**Groupement SUD**

Adjoint au Chef du CIS de Saint-Herblain

✓ Capitaine Chloé DESFOSSEZ

**ARTICLE 2**

L'annexe n°1, relative à la liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers exerçant les fonctions de Chef de Centre d'Incendie et de Secours, bénéficiaires de la délégation de signature à l'article 8 est modifiée et remplacée par l'annexe n°1 jointe.

**ARTICLE 3**

L'annexe n° 3, relative aux délégations de signature accordées pour les documents relatifs à la gestion du personnel, est modifiée et remplacée par l'annexe n°3 jointe.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté entrera en vigueur lorsqu'il aura revêtu un caractère exécutoire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à La Chapelle-sur-Erdre,  
le 10/04/25



Michel MENARD  
Président du conseil d'administration  
24 avr. 2025

**Annexe n° 1 p 1 - Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers  
exerçant les fonctions de Chef de Centre d'Incendie et de Secours**

<b>Groupement</b>	<b>Centre d'Incendie et de Secours</b>	<b>Chef de centre</b>
NORD	<b>ABBARETZ</b>	Lieutenant Emmanuel PAILLUSSON
SUD	<b>AIGREFEUILLE S/MAINE</b>	Capitaine Cédric MOREAU
OUEST	<b>ASSERAC</b>	Lieutenant Alan LE CARFF
NORD	<b>BLAIN</b>	Capitaine Mathieu CABELGUEN
SUD	<b>BOUAYE</b>	Lieutenant Bruno HAMELIN
OUEST	<b>BOURGNEUF EN RETZ</b>	<b>Lieutenant Vincent HERISSE (au 01/05/25)</b>
SUD	<b>BOUSSAY</b>	Lieutenant Pascal RICHARD
NORD	<b>BOUVRON</b>	Capitaine Thierry GUILBAUD
SUD	<b>BRAINS</b>	Lieutenant Frédéric CHAUVET
OUEST	<b>CAMPBON</b>	Lieutenant Sylvain BONNAUDET
SUD	<b>CHATEAU-THEBAUD</b>	Lieutenant Frédéric CHOUTEAU
NORD	<b>CONQUEREUIL</b>	Lieutenant Patrice GROLLIER
SUD	<b>COUERON</b>	Lieutenant Kenny DIVARD
NORD	<b>DERVAL</b>	Lieutenant Régis LEBLAY
OUEST	<b>DONGES</b>	Capitaine Fabrice DROLLON
NORD	<b>FAY DE BRETAGNE</b>	Lieutenant Nicolas LECOURT
NORD	<b>FEGREAC</b>	Lieutenant Sylvain GUIHO
NORD	<b>GUEMENE PENFAO</b>	Lieutenant Jonathan GIRARD
OUEST	<b>GUENROUET</b>	Lieutenant Jérôme TILLARD
OUEST	<b>HERBIGNAC</b>	Lieutenant Laurent DRENO
NORD	<b>HERIC</b>	Capitaine Marc JULIENNE
SUD	<b>INDRE</b>	Lieutenant Fabien AUDAIRE
NORD	<b>JOUE S/ERDRE</b>	Lieutenante Peggy LESEAUT
OUEST	<b>LA BERNERIE EN RETZ</b>	Capitaine Pascal RENAUD
SUD	<b>LA CHAPELLE BASSE MER</b>	Adjudant-chef Nicolas TERRIEN
OUEST	<b>LA CHAPELLE DES MARAIS</b>	Capitaine Didier PERRAUD
SUD	<b>LA CHOLTIERE</b>	Lieutenant Didier BONIN
SUD	<b>LA MONTAGNE</b>	Capitaine Gilles TOUMANIANTZ
SUD	<b>LA PLANCHE</b>	Lieutenant Stéphane MORIN
OUEST	<b>LA TURBALLE</b>	Lieutenant Bernard CADIET
OUEST	<b>LE CROISIC</b>	Lieutenant Geoffrey BENIGUE
SUD	<b>LE PALLET</b>	<b>Capitaine</b> Philippe FONTENEAU
SUD	<b>LE PELLERIN</b>	Lieutenant Steeve VAILLANT
OUEST	<b>LE POULIGUEN</b>	Capitaine Yoann LAMBALLAIS
SUD	<b>LEGE</b>	Adjudant Anthony GOUPILLEAU
NORD	<b>LES TOUCHES</b>	Lieutenant Frédéric GARAUD
NORD	<b>LIGNE</b>	Lieutenant Dimitri MILLET
SUD	<b>MACHECOUL ST MEME</b>	Capitaine Pascal BOUCARD
NORD	<b>MESANGER</b>	Adjudant-chef Christian GUILLON

**Annexe n° 1 p 2- Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers  
exerçant les fonctions de Chef de Centre d'Incendie et de Secours**

<b>Groupement</b>	<b>Centre d'Incendie et de Secours</b>	<b>Chef de centre</b>
OUEST	MISSILLAC	Capitaine Olivier GICQUIAUD
NORD	MOISDON LA RIVIERE	Lieutenant Sébastien FORGET
OUEST	MONTOIR DE BRETAGNE	Lieutenant Thierry BLIVET
NORD	NORT S/ERDRE	Adjudant-chef Nicolas GAUTREAU
NORD	NOZAY	<b>Capitaine</b> Didier BOUVIER
OUEST	PAIMBOEUF	<b>Lieutenant Guillaume MORICEAU</b>
NORD	PETIT MARS	Adjudant Nicolas TABUTEAU
OUEST	PREFAILLES	Lieutenant Nicolas VERGER
NORD	RIAILLE	Lieutenant Jérôme NIEL
NORD	ROUGE	Lieutenant Franck PELHATRE
NORD	SAFFRE	Lieutenant Florent MARY
NORD	SION LES MINES	Lieutenant Jérôme GERARD
OUEST	ST ANDRE DES EAUX	Lieutenant Yoann MAHE
SUD	ST COLOMBAN	Adjudant-chef Hervé HONORE
OUEST	ST ETIENNE DE MONTLUC	Lieutenant Régis BOURBIGOT
OUEST	ST GILDAS DES BOIS	Lieutenant Yohann BRIAND
OUEST	ST JOACHIM	Capitaine Laurent MOREAU
SUD	ST JULIEN DE CONCELLES	Lieutenant Laurent CALVEZ
NORD	ST JULIEN DE VOUVANTES	Lieutenant Christophe MATHIS
OUEST	ST LYPHARD	Lieutenant Marc ROUSSEAU
NORD	ST MARS LA JAILLE	Lieutenant Mickael LETORT
OUEST	ST MICHEL CHEF CHEF	Lieutenant Sébastien CHARPENTIER
OUEST	ST PERE EN RETZ	Adjudant-chef Maxime LANDAIS
SUD	ST PHILBERT DE GRAND LIEU	Capitaine Laurent TENAUD
OUEST	STE PAZANNE	Lieutenant Denis SALAUD
NORD	TREFFIEUX	Lieutenant Morgan JULIENNE
OUEST	TRIGNAC	Capitaine Laurent DENOUAL
SUD	VALLET	Lieutenant Romuald NICOLAS
NORD	VARADES	Capitaine Thierry ROBERT
NORD	VAY	Lieutenante Mélanie HARDY
SUD	VIEILLEVIGNE	Adjudant-chef Franck MARTIN
NORD	VIGNEUX DE BRETAGNE	Lieutenant Fabrice OLIVEROS

### Annexe n° 3 – Liste des délégations de signature accordées pour les documents relatifs à la gestion du personnel

#### 1 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
<b>TOUS GROUPEMENTS ET SERVICES</b>		
Ordre de missions temporaire dans le département et certificat des frais de déplacement concernant le personnel du groupement	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
Ordre de mission temporaire hors département et certificat des frais de déplacement concernant le personnel du groupement	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Note de service à portée interne au groupement	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Marché / Bon de commande/Devis / offre d'emplois (section fonctionnement) dans la limite < 15,000 € HT	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Bon de commande/Devis (section fonctionnement) dans la limite < 7 500 € HT	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
Pièce justificative nécessaire à l'émission et à la rédaction des titres de recettes	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
<b>SERVICE INSTANCES CONSULTATIVES</b>		
Toutes correspondances en lien avec la tenue des séances (transmission ODJ, dossiers...)	Chef de service	DRH

#### 2 – GROUPEMENT ADMINISTRATION DU PERSONNEL

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
<b>TOUS SERVICES GAP</b>		
<b>Attestations, certificats et courrier (sans arbitrage décisionnel), dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande du complément de libre choix d'activité (prestation d'accueil du jeune enfant – imprimé CAF) (SPP/PATS) ;</li> <li>- Etat détaillé de services accomplis relatif aux éléments de carrière de l'agent (concours...) (SPP/PATS) ;</li> <li>- Etat de services relatif à l'engagement de SPV (SPV) ;</li> <li>- Attestation paie et carrière (SPP/PATS) ;</li> <li>- Validation CNRACL (services accomplis auprès d'une collectivité antérieure) (SPP/PATS) ;</li> <li>- Demande d'expertise médicale et lettre d'infos à l'agent (information d'ouverture de congé longue maladie) (SPP/PATS) ;</li> <li>- Demande de liquidation de pension normale CNRACL et prestation RAFFP) (SPP/PATS) ;</li> </ul>	Chef de service	Chef de groupement

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmission dossier ATI à la CNRACL et Retraite (SPP/PATS) ;</li> <li>- Courriers divers suite accident en service commandé (CPAM, assureur, médecin, expert, agent) (SPV) ;</li> <li>- Attestations de paiement des indemnités (SPV) ;</li> </ul>		
<b>TOUS SERVICES GAP (suite)</b>		
<b>Attestations, certificats et courrier (sans arbitrage décisionnel), dont (suite) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de renseignement RISP (IPP suite accident en service commandé) (SPV) ;</li> <li>- Demande d'inscription d'un dossier d'accident en service commandé à la commission de réforme (SPV) ;</li> <li>- Ordre de reversement – certificat administratif</li> <li>- Listing SPV actifs envoyé à la trésorerie</li> <li>- Tout courrier concernant les prestations de fin de service des SPV (sortie en capital, demande de réversion, listing SPV, attestation de service...)</li> <li>- Demande de médaille (SPP/PATS).</li> </ul>	Chef de service	Chef de groupement
<b>Attestations, certificats et courriers (avec arbitrage décisionnel), dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire d'autorisation de cumul d'activités à titre accessoire (SPP/PATS) ;</li> <li>- Réponse négative à une demande de temps partiel (SPP/PATS) ;</li> <li>- Mise en demeure avant résiliation d'office (SPV) ;</li> <li>- Attestation d'autorisation d'exercer un engagement saisonnier hors département SPV)</li> <li>- Courrier refus REE quinquennal et attribution médailles SPV</li> <li>- Courrier refus engagement au candidat SPV suite avis CCDSPV</li> </ul>	Chef de groupement	DRH
<b>SERVICE SPP/PATS</b>		
<b>Arrêtés de titularisation et contrats de recrutement hors catégorie A</b>	<u>Catégories B et C</u> Chef de groupement	<u>Catégories B et C</u> DRH
<b>Arrêtés autres situations de carrière et avenants aux contrats :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition ;</li> <li>- Position de détachement ;</li> <li>- Mise en disponibilité ;</li> <li>- Congés bonifiés ;</li> <li>- Imputabilité ou non imputabilité au service des accidents ;</li> <li>- Attribution ou suppression NBI.</li> </ul>	Chef de groupement	DRH
<b>Arrêtés autres situations de carrière et avenants aux contrats :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement ;</li> <li>- Temps partiel : de droit signature cheffe de service/TPSA : cheffe de gpt;</li> <li>- Mise en congé parental, maladie, grossesse, pathologie ;</li> <li>- Demi-traitement ;</li> <li>- Réintégration /reconstitution de carrière ;</li> <li>- Avancement d'échelon.</li> </ul>	Chef de service	Chef de groupement

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
Arrêtés d'affectation SPP officiers (catégories A et B)	Chef de groupement	DRH
Arrêtés d'appellation « sergent-chef », « adjudant-chef »	Chef de service	Chef de groupement
Courrier d'ouverture des droits MNT	Chef de service	Chef de groupement
<b>SERVICE GESTION SPV ET INDEMNISATION</b>		
- Arrêté d'appellation de sapeur de 1 <sup>ère</sup> classe, caporal-chef, sergent-chef, adjudant-chef ; - Arrêté de mutation interne et de double appartenance ;	Chef de service	Chef de groupement
<b>SERVICE GESTION SPV ET INDEMNISATION (suite)</b>		
- Arrêté de suspension d'engagement ; - Arrêté de mutation interne et double appartenance - Arrêté réengagement quinquennal - Arrêté de maintien en activité au-delà de 60 ans - Arrêté d'avancement grade non officier - Arrêté de nomination en qualité d'adjoint au chef de centre et de cessation de fonctions d'adjoint chef de centre (hors officier) ; - Arrêté d'imputabilité ou non-imputabilité au service des accidents en service commandé - Arrêté de cessation, résiliation (y compris d'office) et non réengagement quinquennal.	Chef de groupement	DRH ou DDA ou DDSIS
Courrier au candidat de refus d'engagement	Chef de groupement	DRH

### 3 – GROUPEMENT GESTION DES EMPLOIS ET PARCOURS PROFESSIONNELS

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
<b>SERVICE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET SYSTEME D'INFORMATION</b>		
Conventions relatives à la mise en œuvre de prestations de formation auprès d'organismes publics ou privés sous réserve du respect le cas échéant des règles de la commande publique	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint
Conventions de mise à disposition de formateurs Conventions de subrogation formation pour les stages hors département	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint
Tous documents relatifs aux stages de formation des personnels (de la convocation aux attestations de stage) et notamment : - Bulletin inscription formation (CNFPT, CPF, prestataire, fiche zonale) ; - Attestations de présence hors GSE, GT et SPE ; - Courrier à l'attention des agents du SDIS relatif à l'accès et aux modalités de mise en œuvre des formations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse aux demandes de CPF hors catalogue ;</li> <li>• Réponse aux demandes de « Formation personnelle » (congé VAE, CFP, bilans compétences, CPF, suite CoFP) ;</li> <li>• Visa aux demandes de CPF au catalogue.</li> </ul>	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint
Attestations liées à la facturation	Chef de groupement ou adjoint	DRH

<b><u>Dispense de formation</u></b> - Courrier de recevabilité après passage en commission de dispense, - Courrier de reconnaissance directe des attestations de formation, titres et diplômes, par le service DCSI, selon le tableau d'équivalence directe, arrêté en commission de dispense.	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint
<b>SERVICE RECRUTEMENTS, EMPLOIS ET COMPETENCES</b>		
<b>Réponse d'attente à demande d'avancement suite réussite à concours</b>	Chef de groupement ou adjoint	DRH
<b>Courrier de recrutement favorable hors catégorie A</b>	<u>Catégorie B et C</u> Chef de groupement ou adjoint	<u>Catégorie B et C</u> DRH
<b><u>Saisonniers</u></b> - Courrier de recrutement favorable - Réponse négative (attente/désistement)	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
<b>DOCUMENTS EMIS</b>	<b>Signataire</b>	<b>En cas d'absence</b>
<b>SERVICE RECRUTEMENTS, EMPLOIS ET COMPETENCES (suite)</b>		
<b><u>Mobilité interne : Courriers d'informations des personnels SPP/PATS de catégorie A, B et C</u></b>		
- avis favorable	Chef de groupement ou adjoint	DRH
- mise en attente d'un recrutement	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
- suite à un désistement	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
<b>Courrier d'informations des personnels SPP/PATS de catégorie A, B et C suite à une réorganisation de service</b>	Chef de groupement ou adjoint	DRH
<b><u>Réponses négatives</u></b> - négative externe et spontanée	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint
- négative interne	Chef de groupement ou adjoint	DRH
<b><u>Engagés de service civique :</u></b> - contrat - attestation de fin de contrat - courrier de fin de mission anticipée	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou DRH
<b>Convention d'accueil des stagiaires (toutes les durées)</b>	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
<b>Tous les documents relatifs à la procédure d'accueil des apprentis</b>	Chef de groupement ou adjoint	DRH
<b>Convention d'immersion professionnelle et d'observation des agents du SDIS sur l'extérieur</b>	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint

<b>Attestation d'emplois et/ou de fonctions</b>	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint
<b>Note de diffusion liée à la publication des postes ouverts dans le cadre de la procédure de mobilité des SPP</b>	Chef de groupement ou adjoint	DRH
<b>Accusé réception des candidatures</b>	Chef de service ou adjoint	/
<b>Convention de mise à disposition du Centre de Gestion</b>	Chef de groupement ou adjoint	DRH
<b>Tous les documents relatifs à la procédure de l'entretien professionnel</b>	Chef de groupement ou adjoint	DRH

#### 4 – GROUPEMENT SUPPORT ECOLE

<b>DOCUMENTS EMIS</b>	<b>Signataire</b>	<b>En cas d'absence</b>
<b>TOUS SERVICES GSE</b>		
<b>Tous documents relatifs aux stages de formation organisés par le GSE (convocations, attestations présence, courriers...)</b>	Chef de service	Chef de groupement
<b>Compte-rendu des commissions de dispense</b>	Chef de service	Chef de groupement